

## Conseil Scientifique de l'Université

### **Procès-Verbal de la réunion du Conseil Scientifique de l'Université. CSU du 11/07/2005**

#### **Ordre du jour :**

Bilan de l'année universitaire 2004/2005 :

1. Bilan des activités des vice-Rectorats,
2. Bilan du LMD,
3. Bilan des activités des facultés.

Divers.

#### **Etaient présents :**

- D.E. KERDAL Recteur,
- M. BOUDIA vice-Recteur chargé de la formation supérieure de graduation, de la formation continue et des diplômes,
- M. TEBBAL vice-Recteur chargé du développement, de la prospective et de l'orientation,
- B. MAZARI vice-Recteur chargé des relations extérieures, la coopération, de l'animation scientifique et des manifestations scientifiques,
- A. BENYETTOU vice-Recteur chargé de la formation supérieure de la post-graduation, de l'habilitation universitaire et de la recherche scientifique,
- H. KHELAFI Doyen de la Faculté d'architecture et de génie civil,
- A. MIDOUN Doyen de la faculté de génie électrique,
- O. IMINE Doyen de la faculté de génie mécanique,
- M. BENYETTOU Doyen de la faculté des sciences,
- A. YOUCEFI Président du CSFaculté d'architecture et de génie civil,
- A. BOUDGHENE STANBOULI Président du CSFaculté de génie électrique,
- M. TEHAMI Président du CSFaculté de génie mécanique,
- M. ABIDAT Représentant des enseignants de la faculté de génie mécanique,
- M. ERRIH Représentant des enseignants de la faculté d'architecture et de génie civil,
- M.B. BEN MANSOUR Représentant des enseignants de la faculté d'architecture et de génie civil,
- M. YAKOUBI Conservateur en chef



faculté de d'architecture et de génie civil de préparer le déplacement dans ces nouveaux locaux de l'administration, des enseignants et des étudiants du département d'architecture .

M. le Recteur a ensuite donné la parole au vice-Recteur chargé de la pédagogie pour présenter le bilan pédagogique et le bilan LMD en collaboration avec le Responsable de la cellule du suivi du LMD.

Pour la rentrée universitaire 2005/2006, 3950 places pédagogiques (1000 en LMD, 1000 en SETI, 150 Architecture, 9x200 en cycle court) sont disponibles. Le vice-Recteur a mis l'accent sur l'évolution des nouveaux bacheliers à l'USTO en donnant l'état des effectifs étudiants : on note une légère baisse des inscriptions en LMD et SETI pour cette année suite à l'ouverture de nouveaux parcours LMD dans les universités de la région.

M. le vice-recteur a rappelé que selon les instructions du MESRS les nouveaux bacheliers sont libres de choisir leur cycle de formation SETI ou LMD; une campagne d'information a été lancée dans ce sens.

M. le Recteur a ensuite donné la parole au vice-Recteur chargé de la post-graduation et de la recherche scientifique pour présenter le bilan de l'année 2004/2005 et les perspectives de coopération. Au niveau de la post-graduation, il existe 34 options sur 11 spécialités et le lancement dès cette année d'une PGS.

Le regroupement des post graduations proposées dans des spécialités ayant des thèmes proches comme en physique et dont le nombre d'inscrits est minime (moins de cinq) a été discuté. 89 de mémoires de Magister ont été soutenus en 2005. Les projets CNEPRU sont au nombre de 105.

## I-2 Bilan du LMD

La création de nouveaux parcours LMD doit être débattue au sein des Conseils et Comités scientifiques pour proposition au Ministère pour la prochaine session. Ces nouveaux parcours permettront d'attirer plus d'étudiants à l'UST-MB d'Oran, si on tient compte du marché de l'emploi. M. le Recteur a émis le vœu que de nouvelles filières dans les domaines de la cryogénie, le traitement des eaux, l'environnement, etc.... soient créées.

La parole a été ensuite donnée à M. GOURMALA, Responsable de la cellule LMD, qui a dressé un bilan des différents domaines SM/ST, SNV, MIAS, STAPS. Les résultats des examens des semestres 1 et 2 sont donnés dans le tableau ci-dessous.

	Semestre1		Semestre2	
	Inscrits	Taux de réussite	Inscrits	Taux de réussite
SM	110	73.6%	108	68.5%
ST	361	42.4%	348	52.9%
MIAS	178	64.6%	174	52.9%
SNV	189	93.1%	196	62.2%

Son intervention a porté ensuite sur :

- ✓ Le problème posé par la gestion des deux systèmes SETI et LMD par rapport à la gestion parallèle des locaux pédagogiques ;
- ✓ Les salles d'informatique ne sont pas en nombre suffisant ;
- ✓ Le tutorat reste à lancer ;
- ✓ Le calendrier pour le déroulement de l'année 2005/2006 pour le système LMD a été établi.

Un rapport détaillé et chiffré a été remis à tous les membres présents du CSU retraçant la mise en œuvre de la réforme LMD à l'UST-MB d'Oran qui a été parmi les pionniers quant à son application. Il en ressort que le bilan pédagogique du système LMD est positif dans sa globalité avec un taux de réussite en hausse et un taux de déperdition très faible. Le plus faible taux de réussite dans le domaine ST s'explique par la présence d'étudiants titulaires d'un bac de technicien.

M. le Recteur propose de revoir l'organisation du système LMD et de réfléchir sur la gestion globale des enseignements, des intervenants et du suivi des étudiants au niveau des facultés.

M. le Recteur charge les Doyens à établir dès à présent les emplois du temps des étudiants en S1 et S3 du système LMD. Les listes des étudiants seront mises à leur disposition pour que les cours commencent le 24 septembre 2005.

M. le Recteur demande à la cellule LMD actuelle de réfléchir sur les passerelles éventuelles entre les deux types de formations SETI et LMD.

### I-3 Bilan des activités des facultés

Ms les Doyens ont présenté le bilan pédagogique et scientifique relevant de leurs facultés respectives.

Le doyen de la faculté d'architecture et de génie civile et d'architecture a dressé le bilan pédagogique de l'année en cours.

En génie mécanique, quelques PFE n'ont pas été soutenus en juin vu le report de certains examens du 1<sup>er</sup> semestre étalé jusqu'au mois de mars 2005.

En génie électrique, le problème de salles se pose vu le nombre croissant des effectifs d'étudiants, de même que le manque de bureaux pour enseignants.

Pour la faculté des sciences, le bilan est positif sauf pour les soutenances des PFE du département de chimie, qui ont été reportés en septembre 2005.

Le CSU constate qu'au niveau des départements d'informatique, génie civil et d'hydraulique, le nombre d'étudiants dans certaines options n'atteint pas le nombre minimal fixé par les recommandations faites par le CSU lors de sa réunion du 16 juillet 2003. Par conséquent, il recommande le regroupement des options qui n'attirent pas les étudiants ou éventuellement leur gel.

Les membres du CSU sont unanimes pour qu'un calendrier d'examen unique soit établi pour l'année 2005-2006 et appliqué par tous les départements.

## II- DIVERS

M. le Recteur est ensuite intervenu pour encourager et insister pour développer la coopération scientifique avec l'étranger dans le cadre des projets CMEP, CNRS, TEMPUS etc.....

Dans le cadre de l'année sabbatique, l'UST-MB d'Oran a bénéficié de 12 postes (4 pour les prof. et 8 pour les MC).

Pour les stages à l'étranger, il serait souhaitable d'uniformiser les critères au niveau de toutes les facultés. Le CSU insiste pour que la durée octroyée pour les stages à l'étranger ne soit pas inférieure à un mois.

Aussi, les directeurs des laboratoires sont invités à ne plus délivrer de billetterie prélevée de leur budget de fonctionnement pour les bénéficiaires de congés scientifiques.

Le président du Conseil Scientifique de l'Université  
Prof. D.E. KERAL



رئيس المجلس العلمي  
جامعة العلوم والتكنولوجيا بـهران

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN  
Mohamed BOUDIAF

Conseil Scientifique de l'Université

**Procès-Verbal de la réunion extraordinaire  
du Conseil Scientifique de l'Université  
CSU du 26/10/2005**

Ordre du jour :

- Etude des propositions d'enrichissement de l'avant-projet de loi modifiant et complétant la loi 99-05 du 04 avril 1999, modifiée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.

Etaient présents :

- D.E. KERDAL Recteur,
- M. BOUDIA vice-Recteur chargé de la pédagogie,
- M. TEBBAL vice-Recteur chargé de la planification,  
de l'orientation et de l'information,
- B. MAZARI vice-Recteur chargé de l'animation  
scientifique et des relations extérieures,
- A. BENYETTOU vice-Recteur chargé de la formation  
supérieure de post-graduation, de  
l'habilitation universitaire et de la recherche  
scientifique,
- H. KHELAFI Doyen de la Faculté d'architecture et de  
génie civil,
- A. MIDOUN Doyen de la faculté de génie électrique,
- O. IMINE Doyen de la faculté de génie mécanique,
- M. BENYETTOU Doyen de la faculté des sciences,
- A. YOUCEFI Président du CSFaculté d'architecture et de  
génie civil,
- A. BOUDGHENE STANBOULI Président du CSFaculté de génie électrique,
- N. ZEKRI Président du CSFaculté des sciences,
- M. TEHAMI Président du CSFaculté de génie mécanique,
- M. ABIDAT Représentant des enseignants,
- A.H. BELBACHIR Représentant des enseignants,
- S. HIADSI Représentant des enseignants,
- M. ERRIH Représentant des enseignants,
- M.B. BENMANSOUR Représentant des enseignants,
- L. BENALI Représentant des enseignants,
- M.B. YAKOUBI Conservateur en chef.

A la demande de Monsieur Le Secrétaire Général du MESRS, le Conseil Scientifique de l'Université, présidé par Monsieur Le Recteur de l'Université, s'est réuni en session extraordinaire le vingt six du mois d'octobre de l'an deux mille cinq, pour proposition d'enrichissement de l'avant-projet de loi modifiant et complétant la loi 99-05 du 04 avril 1999, modifiée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur. La synthèse des différentes propositions a porté sur :

### 1. Analyse du projet :

Le présent projet comporte 6 articles.

- Article 1 : on y annonce l'intention de modifier et de compléter la loi en question.
- Article 2 : Il contient l'essentiel des modifications. Il propose une refonte du titre 2 « de la formation supérieure » qui contient à l'origine 17 articles (de 6 à 22.)
- Article 3 : On introduit une légère modification de l'article 38 de la loi dans lequel sont cités les divers types d'établissements d'enseignement supérieur. Les écoles et les instituts extérieurs à l'université sont séparés en deux alinéas distincts.
- Article 4 : On ajoute un article 40bis offrant la possibilité de créer de nouveaux établissements publics à caractère administratifs pour servir les missions de l'article 5 conjointement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et l'autre autorité de tutelle.
- Article 5 : On y introduit un article 43bis créant un comité national d'évaluation des universités. Il est chargé d'évaluer le fonctionnement administratif et pédagogique des universités par rapport aux objectifs de rendement interne et d'utilisation rationnelle des ressources publiques. Ce comité complète les missions de la conférence nationale et de la conférence régionale qui restent des organes de concertation et de coordination régis par l'article 43 auquel il faut substituer le mot « académies universitaires » par « conférences régionales universitaires ».
- Article 6 : Il remplace l'article 53 et reformule la question de l'habilitation à encadrer des étudiants candidats au doctorat et non plus au magister.

### 2. Commentaires :

La majorité des articles, n'appelle aucune réflexion particulière, ils apportent des modifications mineures pour tenir compte des derniers changements dans le secteur, sauf pour les articles 2 et 5.

#### L'article 2 :

Il constitue une refonte complète du titre 2 de la loi. Il est destiné à introduire les spécificités de la réforme LMD. On retrouve dans cet article un contenu reformulé des 22 articles de la loi initiale. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

« art.6 » Graduation et post graduation sont remplacées par les 3 cycles. Nous proposons de reprendre explicitement les grades « Licence » « Master » « Doctorat » au lieu de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle.

« art.7 » La distinction cycle court cycle long a disparu, mais il faudrait à notre avis introduire ici les deux orientations possible des programmes de formation « professionnalisant » ou « académique ».

Son contenu est calqué sur celui de l'ancien article 8, il reprend les objectifs de formation dans la licence en évoquant « le respect de la liberté de choix » de l'étudiant lors de son orientation en Master, ce qui constitue un fait nouveau et conforme à l'esprit de la réforme.

« art.8 » On définit ici la nouvelle hiérarchie structurant les enseignements en « domaines » « spécialités » et « filières. » Nous suggérons d'indiquer dans cet article que les enseignements sont découpés en semestre et les matières regroupées en unités d'enseignement cohérentes.

« art.9 » Sans commentaire.

« art.10 ». La formulation nous paraît ambiguë, nous proposons la suivante :  
« L'inscription des candidats en première année de licence dans un domaine est effectuée sur la base du choix du candidat de ces aptitudes révélées par voie de concours sur titre et/ou épreuves et des places offertes par les établissements. Le candidat peut, à la fin de chaque semestre, demander à changer de filière. L'organisation des enseignements doit permettre aux étudiants de changer de parcours à la faveur de passerelles prévues entre les filières. »

« art.11 » sans commentaire.

« art.12 » On parle de compléments de formation professionnelle après la licence, mais pour quel autre diplôme ?

« art.13 » On pourrait éventuellement évoquer ici la nécessité de s'associer avec un partenaire du secteur économique pour la construction des offres de formation à finalité professionnalisante.

«art.14» «art.15» «art.16» «art.17» «art.18» «art.19» «art.20» «art.21» sans commentaire.

« art.22 » En plus de la formation continue l'université pourrait se charger de la « validation des acquis de l'expérience. »

#### Autres commentaires :

La rénovation de l'enseignement supérieur devrait prendre en compte les approches nouvelles en matière de méthodes pédagogiques accordant plus d'autonomie aux apprenants. L'utilisation des NTIC pour faciliter l'appropriation des connaissances par les étudiants devrait être généralisée. L'introduction de matière transversale pour doter nos étudiants des outils de communications modernes est indispensable (langues étrangères et informatique). Ces trois points devraient faire l'objet d'une mention particulière dans une loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

#### L'article 5 :

Cet article représente une innovation importante, dans la mesure où il introduit les prémices d'une contractualisation des établissements universitaires. Il est, en effet, question d'évaluer les universités par rapport à des « objectifs de rendement interne » et « d'utilisation rationnelle des ressources publiques. » On pourrait, selon nous, profiter de cette occasion pour créer et donc mieux asseoir juridiquement la commission nationale d'habilitation et les commissions régionales d'évaluation des offres de formation LMD. Ces organes nouveaux ont déjà siégés cette année pour prendre en charge les besoins de la réforme LMD. On pourrait également affirmer résolument à cette occasion l'intention de favoriser les formations les plus performantes.

Le président du CSU  
Prof. D.E. KERDAL

رئيس المجلس العلمي  
جامعة العلوم والتكنولوجيا بوهرن  
مدير جامعة العلوم والتكنولوجيا  
الاستاذ كرمال جمال الدين

